

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

## **Procès verbal de la réunion du 12 mars 2025**

**DATE DE CONVOCATION: Le 07 mars 2025**

Le douze mars deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 07 mars 2025.

**Étaient présents (par ordre alphabétique) :** ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – BILLEGA Nicole – CARNET Laurianne – CHABANT Agnès – CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick – PERREAUT François – RICHIN Joël

### **ORDRE DU JOUR:**

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Compte Financier Unique (CFU) 2024 - Commune
- 4 - Compte Financier Unique (CFU) 2024 - Assainissement
- 5 - Affectation des résultats 2024 – Budget de la Commune
- 6 - Affectation des résultats 2024 – Budget annexe de l'Assainissement
- 7 - Subventions 2025
- 8 - Adhésion 2025 - AMRF
- 9 - Redevance occupation du domaine public 2025 / ORANGE
- 10 - Questions diverses
  - ▶ Orientations budgétaires 2025

\*\*\*\*\*

### **1 - Désignation du secrétaire de séance :**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame BILLEGA Nicole, Secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **3 - Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Commune :**

Madame le Maire explique que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes.

Madame le Maire procède à la lecture détaillée du CFU 2024 de la Commune, document de synthèse présentant la situation financière de la commune pour l'exercice écoulé.

#### **▶ Résultats Budgétaires 2024 :**

##### **Section d'investissement**

Dépenses : 25 648,56€

Recettes : 50 110,77€

Soit un excédent sur l'exercice 2024 de 24 462,21€

Compte tenu du déficit reporté 2023 de 28 096,25€, la section d'investissement fait apparaître un déficit final de 3 634,04€.

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 241 381,74€

Recettes : 278 850,11€

Soit un excédent sur l'exercice 2024 de 37 468,37€

Compte tenu de l'excédent reporté 2023 de 24 085,90€, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 61 554,27€.

#### **4 - Compte Financier Unique (CFU) 2024 – Assainissement :**

Madame le Maire procède à la lecture détaillée du CFU 2024 de l'Assainissement.

##### **► Résultats Budgétaires 2024 :**

##### **Section d'investissement**

Dépenses : 0,00€

Recettes : 1 423,09€

Soit un excédent sur l'exercice 2024 de 1 423,09€

Compte tenu de l'excédent reporté 2023 de 20 378,28€, la section d'investissement fait apparaître un déficit final de 21 801,37€.

##### **Section de fonctionnement**

Dépenses : 4 628,09€

Recettes : 5 300,97€

Soit un excédent sur l'exercice 2024 de 672,88€

Compte tenu de l'excédent reporté 2023 de 1 240,95€, la section de fonctionnement fait apparaître un excédent final de 1 913,83€.

Madame le Maire quitte la salle et Monsieur Joël RICHIN, 1er adjoint, met aux voix l'approbation des comptes financiers uniques présentés ; ils sont approuvés à l'unanimité.

#### **5 - Affectation des résultats 2024 de la Commune :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats en section d'investissement et de fonctionnement au Budget primitif 2025 comme suit :

**► Total du déficit d'investissement reporté (DI-C/001) : 3 634,04€**

**► Couverture du besoin de financement (RI-C/1068) : 4 628,04€** (3 634,04€ de déficit d'investissement final + 994,00€ de résultat déficitaire des restes à réaliser 2024).

**► Excédent de fonctionnement reporté (RF-C/002) : 56 926,23€** (61 554,27€ d'excédent final de fonctionnement auquel on enlève le besoin de financement en investissement de 4 628,04€).

#### **6 - Affectation des résultats 2024 – Budget annexe de l'Assainissement :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats en section d'investissement et de fonctionnement au Budget primitif 2025 comme suit :

**► Total de l'excédent d'investissement reporté (C/001-RI) : 21 801,37€**

**► Total de l'excédent de fonctionnement reporté (C/002-RF) : 1 913,83€**

#### **7 - Subventions 2025 :**

Madame le Maire rappelle les subventions accordées en 2024 aux associations communales :

**► A.C.C.A. : 305,00 €**

**► Coopérative scolaire : 450,00 €**

**► Association « Les Fripouilles » : 100,00 €**

Elle informe également le conseil municipal de deux nouvelles demandes de subvention : Le Comité d'animation de Saint-Alpinien et l'association « La Compagnie La Présidente a eu 19 » D'autres demandes ont également été formulées, mais il est rappelé que les élus ont décidé de n'accorder des subventions qu'aux associations communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** de reconduire, aux mêmes montants, les subventions attribuées en 2024 pour les associations suivantes :

**► Coopérative scolaire : 450,00 €**

**► Association « Les Fripouilles » : 100,00 €**

À la **majorité** (une voix contre : Sylvie BIELLI ; une abstention : Laurianne CARNET) :

► **A.C.C.A.** : 305,00 €

Concernant les nouvelles demandes, le conseil municipal a décidé à **l'unanimité** d'accorder les montants suivants :

► **Comité d'animation de Saint-Alpinien** : 305,00 €

► **Association « La Compagnie La Présidente a eu 19 »** : 305,00 €

Laurianne CARNET, étant présidente de cette dernière, n'a pas pris part ni aux échanges entre les conseillers, ni au vote.

### **8 - Adhésion 2025 – AMRF :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) pour l'année 2025, pour un montant de 75,00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal vote à l'unanimité en faveur de cette adhésion.

### **9 – Redevance Occupation du domaine public :**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2025 due par l'opérateur Orange.

Cette redevance est calculée en fonction de la longueur et du type d'infrastructure déployée (artères souterraines, artères aériennes, installations au sol). Les montants sont réévalués chaque année en fonction de l'indice ingénierie. Pour 2025, les tarifs applicables sont de 48,65 €/km pour les artères souterraines, 64,87 €/km pour les artères aériennes et 32,44 €/m<sup>2</sup> pour les installations occupant une emprise au sol.

Le montant de la redevance pour l'année 2025 s'élève ainsi à 1 259,34 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches budgétaires pour le recouvrement de ce titre.

### **10 - Questions diverses:**

#### **Orientations budgétaires 2025**

► *Madame le Maire présente une liste prévisionnelle de travaux et d'achats à planifier avec pour objectif leur réalisation dès cette année :*

*Travaux de voirie : Un montant de 37 469,88 € est prévu, conditionné à l'obtention de la subvention DETR 2025 demandée.*

*Le remplacement de l'armoire frigorifique (devis : 3 060,00€), le curage de fossés selon les besoins identifiés, les travaux d'accessibilité à la Mairie, la réalisation de travaux sur les toitures de divers bâtiments communaux (estimation : 4 281,00€), le renouvellement du défibrillateur qui va avoir 10 ans, afin de garantir son bon fonctionnement, la reliure obligatoire des registres de délibérations (années 2022 à 2024 ou 2025), l'achat de panneaux de signalisation (selon les nécessités), l'acquisition de matériel : une liste sera établie en fonction des besoins de l'employé communal et de la cantinière (coupe-frites, plaques eutectiques, robot, etc.).*

*Les travaux suivants sont également à finaliser ou à entreprendre :*

*La poursuite de la réfection de l'oratoire, la création d'un jardin du souvenir, la réfection partielle du revêtement de la salle polyvalente, la peinture des volets de la Mairie et du local « chaufferie » ; **ces travaux seront confiés à l'employé communal.***

*D'autres projets pourront être envisagés en fonction des crédits budgétaires et des finances communales.*

► *Elle propose de revoir la délibération relative à la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente et du chapiteau aux associations communales, notamment en ce qui concerne le nombre d'utilisations autorisées. Une nouvelle délibération sera adoptée lors du prochain conseil municipal.*

► *Les élus ont examiné la réponse récente au courriel adressé à la Communauté de Communes Creuse Grand Sud concernant les travaux de voirie sur les routes intercommunales. L'année dernière, une liste de priorités avait été établie pour les communes, mais les travaux correspondants n'ont pas été réalisés. Les élus s'interrogent sur la nécessité d'établir une nouvelle liste et demandent à Madame le Maire de renvoyer la liste actuelle afin*

de clarifier la situation.

► Madame le Maire propose de diffuser une note à l'attention des parents d'élèves pour leur rappeler l'interdiction d'emprunter l'impasse de l'école. Cette mesure vise à assurer la sécurité de tous les usagers de la voie publique, en particulier celle des élèves de l'école communale. Accord unanime des conseillers municipaux.

**Date à retenir :**

Cérémonie du 19 mars 2025 à 18h00 au monument aux morts.

► Monsieur Patrick DEPARDIEU a relayé la remarque d'un habitant au sujet d'un arbre à « Montignat » qui semble présenter un danger. Madame le Maire vérifiera à qui appartient la parcelle sur laquelle se trouve l'arbre et prendra contact avec le propriétaire.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h50.

\*\*\*\*\*